

Paris, le 29 avril 2025

Madame, Monsieur,

Vous êtes porteur de part du FCP Covéa Patrimoine (le Fonds), et nous vous remercions de la confiance que vous témoignez à notre société.

## Quels changements vont intervenir sur votre Fonds ?

Dans le cadre d'une optimisation de la gamme des OPC de Covéa Finance, la Société de gestion a décidé de fusionner votre FCP Covéa Patrimoine dans le FCP Covéa Profil Dynamique. Ainsi, la part C (FR0007019039) absorbera les parts A (FR0011790559) et I (FR0011790567) du Fonds.

En vue de la réalisation de l'opération de fusion, il est prévu que le FCP Covéa Profil Dynamique procède à l'émission de parts C (FR0007019039), qui seront attribuées aux porteurs du Fonds en échange de ses parts A (FR0011790559) et I (FR0011790567).

## Quand cette opération interviendra-t-elle ?

Cette opération a reçu l'agrément de l'Autorité des Marchés Financiers en date du 25/04/2025 et entrera en vigueur le 12/06/2025 sur la base des valeurs liquidatives du 10/06/2025.

**Attention, pour le bon déroulement de ces opérations, vous ne pourrez ni souscrire de nouvelles parts ni demander le rachat de vos parts du 05/06/2025 au 12/06/2025. La dernière valeur liquidative du FCP Covéa Patrimoine sur laquelle pourront s'exécuter des souscriptions ou des rachats avant l'opération de fusion, sera celle du 05/06/2025.**

**Si vous n'êtes pas d'accord avec ces modifications, vous pouvez obtenir sans frais le rachat de vos parts jusqu'au 05/06/2025.**

Quel est l'impact de cette ou ces modifications sur le profil de risque et de rémunération et/ou le profil de rendement/risque de votre investissement ?

- **Modification du profil de rendement /Risque** : Oui
- **Augmentation du profil de risque** : Non
- **Augmentation potentielle des frais** : Oui
- **Ampleur de l'évolution du profil de risque et de rémunération et/ou du profil de rendement / risque** : Non significative



Quel est l'impact de cette opération sur votre fiscalité ?

Si vous êtes une personne physique et dans le cas où vous opteriez pour un rachat, que celui-ci soit effectué avant ou après la fusion, il sera soumis au régime des plus-values sur valeurs mobilières et droits sociaux. Votre gain sera imposable dès le premier euro au taux global de taxation de 34,5% (21% d'impôt + 13,5% de prélèvements sociaux) si vous avez opté pour le régime du prélèvement forfaitaire libératoire.

Quelles sont les principales différences entre le Fonds dont vous détenez des parts actuellement et le FCP absorbante ?

Voici les principales différences entre votre Fonds et le Fonds absorbant.

	<b>Avant</b> Covéa Patrimoine (absorbé)	<b>Après</b> Covéa Profil Dynamique (absorbant)
<b>Acteurs intervenant sur le fonds</b>		
<b>CAC</b>	KPMG Audit	PWC Audit
<b>Régime juridique et politique d'investissement</b>		
<b>Objectif de gestion*</b>	L'objectif de gestion est de chercher à réaliser une performance diminuée des frais de gestion sur les marchés actions et taux internationaux en se fondant sur les perspectives économiques et	L'OPCVM a pour objectif de chercher à obtenir, sur un horizon d'investissement à long terme (plus de 5 ans) une performance diminuée des frais de gestion supérieure à celle de son

	financières établies par la société de gestion et en recherchant le meilleur couple rentabilité/risque sur un horizon d'au moins cinq ans.	indicateur de référence, composé à 55% de l'indice MSCI Euro, à 25% de l'indice FTSE MTS Eurozone Government Bond IG 5/7 ans, et à 20% de l'€STR capitalisé en cours de clôture, et ce en recherchant le meilleur couple rentabilité/risque.
<b>Indicateur de référence</b>	Néant	Indice composite : - 55% MSCI Euro - 25% FTSE MTS Eurozone Government bond IG 5/7 ans - 20% €STR capitalisé

**Modification du profil de rendement/risque ou dans le cadre de l'établissement d'un DIC du profil de risque et de rémunération recherché**

<b>Evolution de l'exposition aux différentes catégories de risques*</b>			<b>Contribution au profil de risque par rapport à la situation précédente :</b>
	<p><b>Risque lié à l'investissement dans des parts/actions d'autres OPC :</b> [0% ; 100%], dont les ratios d'investissement suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- OPC actions [0% ; 100%]</li> <li>- OPC monétaires et obligataires [0% ; 100%]</li> <li>- OPC sans classification [0% ; 100%]</li> <li>- OPC spécialisés sur les pays émergents [0% ; 30%]</li> </ul> <p><b>Risque lié à l'investissement dans des titres intégrant des dérivés :</b> [0% ; 40%], dont les ratios d'investissement suivants :</p>	<p><b>Risque lié à l'investissement dans des parts/actions d'autres OPC :</b> [20% ; 100%], dont les ratios d'investissement suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- OPC actions [20% ; 80%]</li> <li>- OPC monétaires et obligataires [20% ; 100%]</li> <li>- OPC sans classification [0% ; 25%]</li> <li>- OPC spécialisés sur les pays émergents [0% ; 15%]</li> </ul> <p><b>Risque lié à l'investissement dans des titres intégrant des dérivés :</b> [0 ; 25%], dont les ratios d'investissement suivants :</p>	<p>+</p> <p>-</p> <p>+</p> <p>-</p> <p>-</p> <p>-</p>

	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Investissement dans des obligations convertibles [0% ; 20%]</li> </ul> <p><b>Risque de taux :</b> [0% ; 100%], dont les ratios d'investissement suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Titres de créance et instruments du marché monétaire de notation spéculative (inférieure à Investment Grade) [0% ; 100%]</li> <li>- Titres hors UE [0% ; 100%]</li> <li>- Titres de créances à court terme ou en instruments du marché monétaire libellés en euro ou en devise [0% ; 100%]</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Investissement dans des obligations convertibles [0% ; 25%]</li> </ul> <p><b>Risque de taux :</b> [0% ; 25%], dont les ratios d'investissement suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Titres de créance et instruments du marché monétaire de notation spéculative (inférieure à Investment Grade) [0% ; 10%]</li> <li>- Titres hors UE [0% ; 10%]</li> <li>- Titres de créances à court terme ou en instruments du marché monétaire libellés en euro ou en devise [0% ; 10%]</li> </ul>	<p>+</p> <p>-</p> <p>-</p> <p>-</p> <p>-</p>
--	--	--	--

Frais			
<b>Frais de gestion financière TTC</b>	Part A : 1,60% maximum Part I : 0,60% maximum	Part C : 1,25% maximum	 
<b>Frais indirects maximum (commission et frais de gestion)</b>	3%	2,5%	
<b>Commission de souscription non acquise à l'OPCVM</b>	Part A : 1,00% maximum Part I : Néant	Part C : 2,00% maximum	

Modalités de souscriptions/Rachats		
<b>Fermeture/réouverture des souscriptions</b>	Parts fermées à la souscription et au rachat du 05/06/2025 au 12/06/2025	Parts rouvertes à la souscription le 13/06/2025

Informations pratiques		
Dénomination	Covéa Patrimoine	Covéa Profil Dynamique
ISIN	Part A FR0011790559 Part I FR0011790567	Part C FR0007019039

\* Ces modifications ont reçu un agrément de la part de l'AMF portant sur l'opération de fusion, en date du 25/04/2025.

## Éléments clés à ne pas oublier pour l'investisseur

Le document d'informations clés pour l'investisseur (DIC), le prospectus et le règlement modifiés de votre OPC seront disponibles sur le site [www.covea-finance.fr](http://www.covea-finance.fr) à compter du 12 juin 2025.

Il est nécessaire d'en prendre connaissance afin de connaître la politique d'investissement de votre fonds et les risques associés. Il vous est conseillé de le lire.

Votre interlocuteur habituel reste à votre entière disposition pour vous apporter tout complément d'information utile.

Nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos salutations distinguées.

## **Annexe 1 – Informations sur les spécificités fiscales de l'opération et exemple de calcul de parité et de soulte**

### **Information sur les spécificités fiscales de l'opération**

Les porteurs de parts – personnes physiques – du FCP absorbé bénéficient du régime du sursis d'imposition en application de l'article 150-O B du Code Général des Impôts (CGI) : l'échange n'entre pas dans le calcul des plus-values pour l'établissement de l'impôt sur le revenu au titre de l'année de l'échange. La plus-value est imposable l'année où les titres reçus lors de l'échange seront cédés ou rachetés.

Pour les porteurs de parts – personnes morales – du FCP absorbé et soumis à l'impôt sur les sociétés, la plus ou moins-value résultant de l'échange de titres est soumise aux dispositions de l'article 38-5 du CGI. Le profit ou la perte est compris dans le résultat imposable de l'exercice au cours duquel les parts reçues en échange sont cédées, dès lors que la soulte n'excède ni 10% de la valeur liquidative des parts reçues ni le profit réalisé lors de la fusion, à défaut de quoi la plus-value est immédiatement imposable.

En cas d'échange avec soulte, la plus-value réalisée est, à concurrence du montant de la soulte reçue, compris dans le bénéfice de l'exercice au cours duquel intervient l'échange.

### **Exemple de calcul de parité et de soulte**

A titre illustratif, si l'opération de fusion avait eu lieu le 21/02/2025, la parité d'échange (soit le rapport entre la valeur liquidative du fonds absorbé et la valeur liquidative du fonds absorbant) aurait été de :

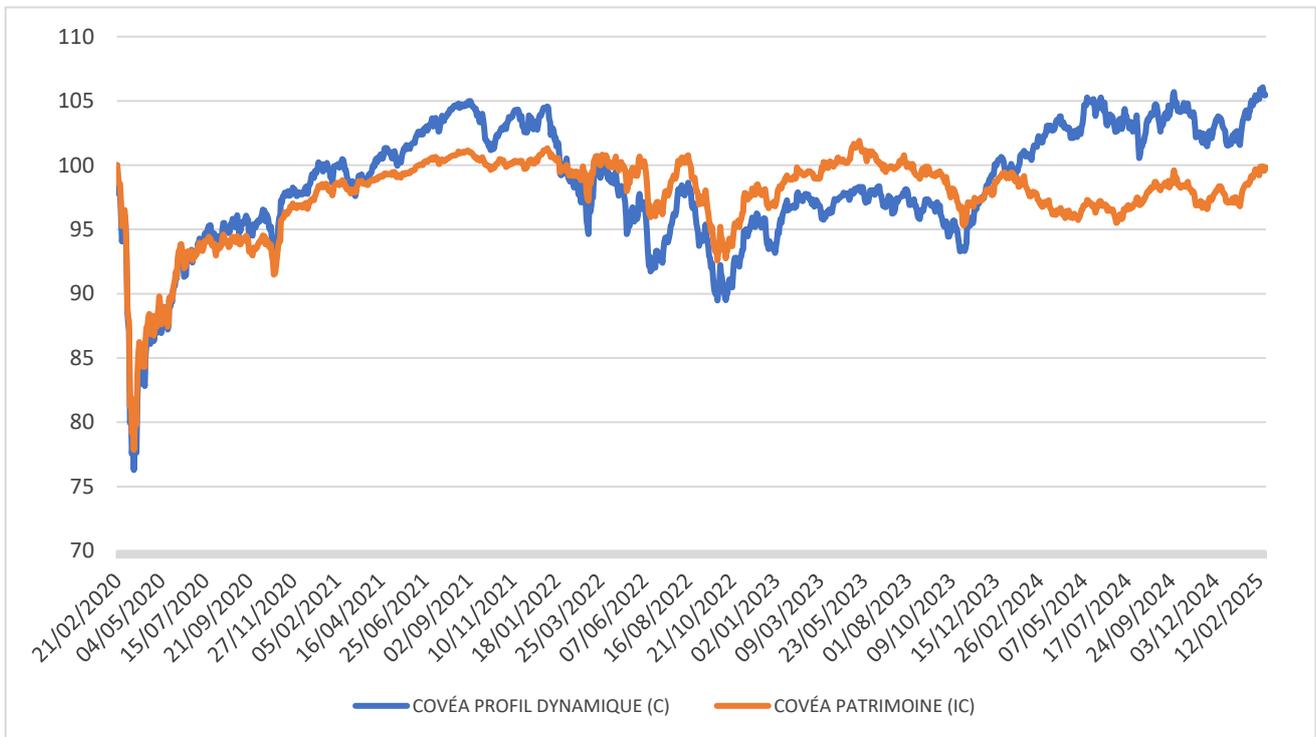
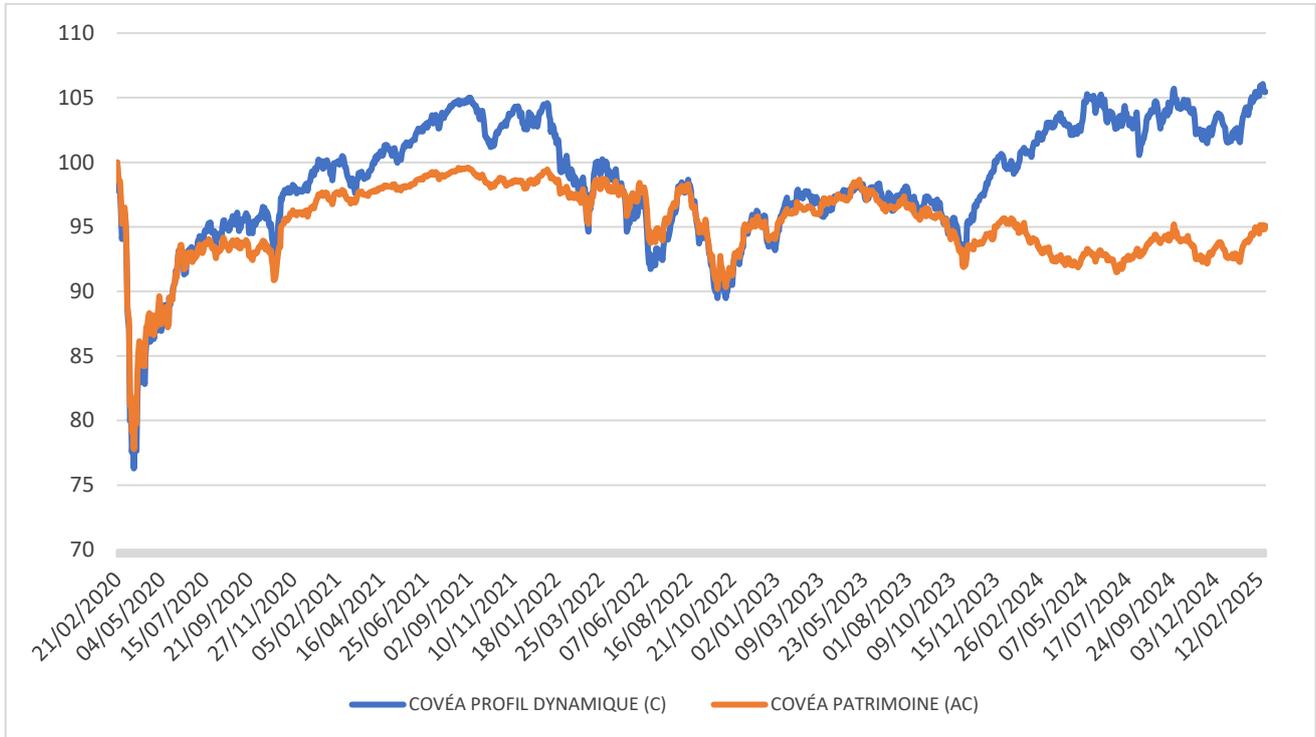
- VL de Covéa Patrimoine (A) (104,58) / VL de Covéa Profil Dynamique (C) (159,30) soit 0,6564971751
- VL de Covéa Patrimoine (I) (116,30) / VL de Covéa Profil Dynamique (C) (159,30) soit 0,7300690521

Les porteurs de part du fonds Covéa Patrimoine auraient donc reçu 0,6564971751 parts C du FCP Covéa Profil Dynamique ainsi qu'une soulte de 0,0066€ pour 1 part A du fonds Covéa Patrimoine.

Les porteurs de part du fonds Covéa Patrimoine auraient donc reçu 0,7300690521 parts C du FCP Covéa Dynamique ainsi qu'une soulte de 0,006€ pour 1 part I du fonds Covéa Patrimoine.

## Annexe 2 – Performances\* comparées des fonds Covéa Profil Dynamique et Covéa Patrimoine

Les graphiques ci-après présentent une comparaison des performances des OPC concernés par la présente fusion en base 100, du 21 février 2020 au 21 février 2025.



\*Les performances passées ne préjugent pas des performances futures. Elles ne sont pas constantes dans le temps.

### Covéa Finance

Société de gestion de portefeuille agréée par l'AMF sous le numéro 97-007  
 SAS au capital de 24 901 254 euros | RCS Paris B 407 625 607  
 Siège social : 8-12 rue Boissy d'Anglas 75008 PARIS

Adresse postale et accueil : 8 rue Boissy d'Anglas 75008 PARIS  
 Tél : 01.40.06.51.50  
[www.covea-finance.fr](http://www.covea-finance.fr)